

Le programme francilien PM' Up 2012 lance un nouvel appel à projets

Dans le cadre du programme PM'Up 2012, la région Ile-de-France lance un nouvel appel à projets à destination des PME franciliennes. Du 4 juin au 20 juillet 2012, les entreprises attestant d'une activité innovante et d'un projet d'envergure pourront déposer leur candidature et ainsi prétendre à une subvention pouvant s'élever jusqu'à 50% de leurs dépenses !

Mis en place pour la quatrième année consécutive, ce programme a pour objectif d'accorder une subvention pouvant atteindre 250 000 €, aux PME présentant un projet de développement sur 3 ans. Depuis 2008, 539 PME ont été lauréates sur 1 200 candidatures.

Qui est éligible ?

Le programme PM' Up est réservé aux PME ayant une activité de production de biens ou de services, situées en Ile-de-France et employant au moins 5 personnes. Ces entreprises doivent être en bonne santé économique et en règle avec leurs obligations sociales et fiscales.

Par ailleurs, la région a défini 5 secteurs d'activité prioritaires : les éco-activités, la santé et les sciences de la vie, les technologies de l'information et de la communication, le transport et la mobilité durable, la création et la culture, les loisirs et la mode.

Le projet de développement doit permettre de développer le chiffre d'affaires de la société, être porteur d'emplois et favoriser l'attractivité du territoire francilien.

Quels sont les investissements éligibles ?

Plusieurs types d'investissements sont éligibles à PM'Up. Il s'agit tout d'abord, des investissements de capacité de production ou de modernisation. Le dépôt ou l'extension de brevets et le recrutement de cadres sur des fonctions nouvelles et structurantes sont également des investissements éligibles au programme. Enfin, les actions contribuant à la conquête de marchés, à l'export telles que la participation à des salons, les études de marché, un V.I.E., la recherche de partenaires ainsi que les prestations de conseil en stratégie, en organisation ou encore en marketing, peuvent aussi être subventionnées par PM'Up.

« Pour concrétiser leurs projets de développement, les entreprises peuvent se tourner vers les collectivités pour obtenir des aides qui soutiendront leur croissance. Afin d'optimiser et de sécuriser ces démarches, l'intervention de professionnels à l'image d'un cabinet conseil en financement public est recommandée pour les accompagner dans la constitution du dossier, du dépôt de la candidature à la rédaction du dossier détaillé de leurs projets », commentent Charles-Edouard de Cazalet et Thomas Gross, Directeurs associés du cabinet conseil en financement public Sogedev.

A propos de Sogedev

Sogedev aide les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation et le financement du développement international. Sogedev répond au besoin grandissant des sociétés innovantes de bénéficier d'un conseil pour les aider dans leurs problématiques de financement public. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu sur son marché et est particulièrement appréciée pour la qualité de son expertise et sa réactivité. Depuis sa création, Sogedev a accompli plus de 1000 missions et intervient dans des secteurs d'activité variés tels que les technologies de l'information, les biotechnologies ou encore l'automobile et l'imprimerie.

En savoir + www.sogedev.com

Contacts presse

Sogedev

Julie Taiel

jtaiel@sogedev.com

OXYGEN

Ophélie Surini / Aurélie Jeanne

04 50 68 86 65

ophelie@oxygen-rp.com